

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR PERFECT COMMERCE SA



UNE SOCIETE DU GROUPE



PRESENTEE PAR



AUTRES INFORMATIONS
RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIERES ET COMPTABLES D'HUBWOO



Le présent document relatif aux informations de la société Hubwoo (« **Hubwoo** » ou la « **Société** ») a été déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 17 janvier 2018, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006 de l'AMF. Ce document est établi sous la responsabilité d'Hubwoo.

Le présent document complète la note en réponse de la société Hubwoo visée par l'AMF le 20 février 2018 sous le numéro 18-049, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note en Réponse** »).

Des exemplaires du présent document ainsi que de la Note en Réponse sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'Hubwoo (www.hubwoo.com). Ils peuvent également être obtenus sans frais auprès de **HUBWOO**, 26-28, quai Gallieni – 92150 SURESNES.

Un communiqué de presse sera diffusé au plus tard le 21 février 2018 conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	3
1 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF	4
2 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	5
2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société.....	5
2.2 Mandataires, membres du conseil d'administration et contrôle de la Société.....	6
2.3 Capital social de la Société.....	7
2.4 Composition de l'actionnariat de la Société.....	7
2.5 Titres donnant accès au capital	7
2.6 Facteurs de risque	7
2.7 Informations relatives aux litiges	8
2.8 Agenda financier 2017	8
2.9 Communiqués de presse publiés par la Société	8
3 PERSONNES RESPONSABLES.....	12
3.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à la Société.....	12
3.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à la Société.....	12

PREAMBULE

Il est rappelé qu'en application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 231-13, 233-1 2° et 234-2 du règlement général de l'AMF, Perfect Commerce S.A., société régie par le droit luxembourgeois, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197510, dont le siège social est situé 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg (l'« **Initiateur** »), contrôlée indirectement par Proactis Holdings Plc, société de droit anglais dont le siège social est sis Riverview Court, Castle Gate, Wetherby LS22 6LE, Angleterre (« **Proactis PLC** »), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Hubwoo, société anonyme à conseil d'administration au capital de 13.634.552,70 euros, dont le siège social est situé 26-28, Quai Gallieni, 92150 Suresnes immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 377 945 233 (« **Hubwoo** » ou la « **Société** ») d'acquérir la totalité de leurs actions dans les conditions décrites dans la note d'information relative à l'offre publique d'achat initiée par la société Proactis sur les actions de la Société, visée par l'AMF le 20 février 2018 sous le numéro 18-048, en application de la décision de conformité du même jour (la « **Note d'Information de l'Initiateur** ») au prix de 0,20 euro par actions Hubwoo (l'« **Offre** »). Les actions Hubwoo sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») sous le code ISIN FR0004052561 (mnémonique « HBW »).

L'Offre, formulée au prix de 0,20 euro par Action, vise l'intégralité des Actions qui ne sont pas détenues par l'Initiateur, à savoir 28.702.122 Actions, étant précisé qu'à la connaissance de l'Initiateur, il n'existe, à la date de la présente note d'information, aucune valeur mobilière ni titre susceptible de donner accès au capital de la Société.

Le présent document a été établi par Hubwoo conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée déposée auprès de l'AMF le 17 janvier 2018 par Banque Delubac & Cie, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre agissant pour le compte de Proactis.

Banque Delubac & Cie, en tant qu'établissement présentateur de l'Offre, a déposé l'Offre et le présent projet de note d'information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur, le 17 janvier 2018. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement Général de l'AMF, Banque Delubac & Cie garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre revêt un caractère obligatoire en raison du franchissement en hausse, de manière indirecte, du seuil de 30% du capital et des droits de vote de Hubwoo, résultant de l'acquisition par Proactis US Holdings Inc, société régie par le droit américain, dont le siège social est situé 2,111 East Highland Avenue, Suite B-375, Phoenix AZ 85016, Etats-Unis d'Amérique (« **Proactis US Holdings** »), une filiale à 100% de Proactis Holdings PLC, de la totalité du capital de Perfect Commerce LLC (« **Perfect Commerce** »), laquelle détenait, par l'intermédiaire de Perfect Commerce SA, 78,95% du capital et des droits de vote d'Hubwoo¹. Le groupe Proactis ayant fait l'objet d'une restructuration, Proactis Holdings PLC détient désormais 100% du capital et des droits de vote de la société Proactis Overseas Limited qui

¹ Au jour de la réalisation de l'acquisition du groupe Perfect Commerce par le groupe Proactis, Hubwoo était détenue à hauteur de 78,95% par l'Initiateur, lui-même détenu à 100% par la société Perfect Commerce LLC, elle-même détenue à 100% par la société Proactis US Holdings, elle-même détenue à 100% par la société Proactis Holdings PLC.

détient 100% du capital et des droits de vote de l'Initiateur qui détient lui-même 78,95% du capital et des droits de vote d'Hubwoo².

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

L'Offre sera ouverte pendant une période de 10 jours de bourse.

1 INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AMF

Hubwoo est une société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société figurent dans le rapport financier annuel sur les comptes sociaux et consolidés 2016 qui intègre entre autres (i) les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, (ii) les rapports des commissaires aux comptes et (iii) le rapport de gestion du conseil d'administration de la Société sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (le « **Rapport Financier Annuel** »). Ce document est disponible sur le site internet de la Société (www.hubwoo.com - rubrique Informations Réglementées), depuis le 5 avril 2017.

Le Rapport Financier Annuel sur les comptes sociaux et consolidés 2016 de Hubwoo a fait l'objet, le 4 avril 2017, d'un dépôt électronique auprès de l'AMF conformément aux dispositions des articles 221-1 1° a), 221-4 IV et 221-5 du règlement général de l'AMF et fait ainsi l'objet d'une incorporation par référence dans le cadre de la présente note.

A ce document s'ajoute le rapport financier semestriel au 30 juin 2017, disponible sur le site internet de la Société (www.hubwoo.com - rubrique Informations Réglementées) depuis le 28 septembre 2017 (le « **Rapport Financier Semestriel** »). Ce document a fait l'objet, le 11 octobre 2017, d'un dépôt électronique auprès de l'AMF conformément aux dispositions des articles 221-1 1° b), 221-4 IV et 221-5 du règlement général de l'AMF et fait ainsi l'objet d'une incorporation par référence dans le cadre de la présente note.

Le Rapport Financier Annuel et le Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2017 peuvent également être obtenus sans frais auprès de Hubwoo à l'adresse suivante : 26-28, quai Gallieni - 92150 Suresnes.

Les informations relatives aux événements significatifs postérieurs à la diffusion du Rapport Financier Annuel figurent dans les communiqués de presse de la Société référencés ci-après, également disponibles sur le site Internet de la Société.

² Au terme de ces opérations, Hubwoo est détenue à hauteur de 78,95% par l'Initiateur, lui-même détenu à 100% par la société Proactis Overseas Limited, elle-même détenue à 100% par la société Proactis Holdings PLC.

2 EVENEMENTS RECENTS INTERVENUS DEPUIS LA PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2.1 Informations relatives à la situation comptable et financière de la Société

2.1.1 Information financière

Le Rapport Financier Annuel intègre (i) les comptes consolidés et les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016, (ii) les rapports des commissaires aux comptes et (iii) le rapport de gestion du conseil d'administration de la Société sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, décrivant l'activité de la Société.

Depuis la publication de son Rapport Financier Annuel, la Société a diffusé le 28 septembre 2017 le Rapport Financier Semestriel au 30 juin 2017. Aucun évènement significatif n'est survenu depuis la publication du Rapport Financier Semestriel.

La Société a diffusé le 31 janvier 2018 un communiqué de presse relatif au chiffre d'affaire de l'année 2017 :

« Information financière du 4ème trimestre 2017

Paris – 31 Janvier 2018 – Hubwoo (Euronext: HBW.NX), leader dans la gestion globale du spend et des solutions collaboratives des processus business, diffuse aujourd'hui l'information financière au titre du 4ème trimestre 2017, en application de la Directive Européenne Transparence.

Nous rappelons que la durée de l'exercice 2017 a été étendue de 19 mois et que sa clôture interviendra le 31/7/2018. La présente communication intervient dans le cadre des obligations de communication permanente.

Eléments Financiers

Eléments Financiers												
En millions d'€	T1 2016	T1 2017	T2 2016	T2 2017	T3 2016	T3 2017	T4 2016	T4 2017	% Variation 2017 / 2016 (*)	2016	2017	% Change 2017 / 2016 (*)
Chiffre d'Affaires consolidé	5,7	4,6	5,3	4,7	4,8	4,4	4,8	4,3	-10%	20,6	17,9	-13%
SaaS (**)	5,3	4,2	4,8	4,4	4,3	4,2	4,4	4,0	-7%	18,7	16,8	-10%
Services	0,5	0,4	0,5	0,3	0,4	0,2	0,4	0,2	-42%	1,8	1,2	-37%

(Chiffres non audités)
 (*) Pourcentages calculés sur les nombres exacts et non sur les nombres arrondis présentés
 (**) SaaS est un modèle de mise à disposition de technologies par lequel le prestataire développe une application et héberge ("à la demande") le service pour ses clients qui n'achètent pas la technologie mais paient une redevance pour son utilisation.

La baisse du Chiffre d'Affaires annuel 2017 par rapport à 2016 confirme le déclin continu et largement anticipé du SaaS(**), dû au non renouvellement de contrats clients pendant les exercices écoulés, et dans le contexte de changement de la dynamique de marché survenue il y a plusieurs années. Ce changement a eu des conséquences négatives sur la croissance. Le niveau de perte de clients a ralenti récemment. L'activité a fait l'objet de restructurations pour adapter sa structure au niveau du Chiffre d'Affaires. La composante Services reflète le niveau actuel de l'activité d'implémentation de projets. »

2.1.2 Modification de la date de clôture des exercices sociaux

A la suite de l'assemblée générale mixte du 21 décembre 2017 les exercices sociaux de la Société s'ouvriront désormais le 1^{er} août et se clôtureront le 31 juillet de chaque année. Par dérogation, l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2017 aura une durée exceptionnelle de 19 mois, soit jusqu'au 31 juillet 2018.

La date de clôture de la Société a été changée afin que les exercices sociaux de la Société soient alignés sur ceux des entités du groupe Proactis.

Il est également prévu un alignement des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux de l'Initiateur sur celles du groupe Proactis.

2.2 Mandataires, membres du conseil d'administration et contrôle de la Société

2.2.1 Composition et fonctionnement du conseil d'administration de la Société

A la date du présent document, la direction générale de la Société est assurée par Monsieur George Hampton WALL, président directeur général.

A la date du présent document, le conseil d'administration est composé comme suit :

- Monsieur George Hampton WALL JR (Président Directeur Général),
- Monsieur Timothy SYKES (administrateur),
- Monsieur Sean MCDONOUGH (administrateur), et,
- Madame Rachel ROLLINSON (administrateur).

Compte tenu de la démission de Madame Nicole Tinkham LOWE en date du 31 janvier 2018 (en raison de son départ du groupe Proactis – Perfect Commerce), l'Initiateur réfléchit à son remplacement par un administrateur indépendant.

Aucun des membres du Conseil d'administration n'est considéré comme indépendant au sens du Code Middlenext. Ainsi que cela est indiqué ci-dessus, l'Initiateur réfléchit à la désignation d'un administrateur indépendant (et non plus deux comme indiqué dans le Rapport Financier Annuel). L'Initiateur a fait le choix de déroger à la recommandation R3 du Code Middlenext compte tenu de la taille de la Société et de la composition réduite de son Conseil d'administration qui, selon lui, ne justifient pas la présence de deux administrateurs indépendants.

2.2.2 Commissaires aux comptes

A la date du présent document, les commissaires aux comptes sont les suivants :

Commissaires aux comptes titulaires

KPMG AUDIT IS
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense CEDEX

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT
L'Orée du Bois
19, rue de Presbourg
75016 PARIS

KPMG AUDIT ID
Immeuble Le Palatin
3, cours du Triangle
92939 Paris La Défense CEDEX

Thierry DENJEAN
34, rue Camille Pelletan
92300 Levallois-Perret

2.3 Capital social de la Société

A la date du présent document, le capital social est fixé à la somme de 13.634.552,70 euros réparti en 136.345.527 actions de 0,10 euro de nominal chacune.

2.4 Composition de l'actionnariat de la Société

A la connaissance de la Société, selon les dernières informations sur les franchissements de seuil communiquées, les déclarations d'opérations en période de pré-offre et les informations transmises par son teneur de compte, au 31 décembre 2017, le capital social de la Société est réparti comme suit :

Actionnaire	Actions	% du capital social	Droits de vote effectifs	% des droits de vote effectifs	Droits de vote théoriques	% des droits de vote théoriques
Perfect Commerce	107.643.405	78,95	107.643.405	79,48	107.643.405	78,95
Flottant	27.798.288	20,39	27.798.288	20,52	27.798.288	20,39
Auto-détention	903.834	0,66	0	0,00	903.834	0,66
TOTAL	136.345.527	100,00	135.441.693	100,00	136.345.527	100,00

2.5 Titres donnant accès au capital

A la date du présent document il n'existe aucun droit, titre de capital ou instrument financier de la Société pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société.

2.6 Facteurs de risque

Les facteurs de risque relatifs à la Société sont décrits à la section 1.4 du Rapport Financier Annuel à la page 11.

La Société n'a pas connaissance, à la date du présent document, d'autres risques opérationnels ou financiers significatifs concernant le groupe Hubwoo. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le Rapport Financier Annuel.

2.7 Informations relatives aux litiges

A la date du présent document, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du groupe.

2.8 Agenda financier 2018

Date	Objet du communiqué
31 janvier 2018	Information financière du 4 ^{ème} trimestre 2017
30 septembre 2018	Informations sur le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 juillet 2018 (sur une base 19 mois et <i>pro forma</i> sur 12 mois)
30 novembre 2018	Informations annuelles 2018 (sur une base 19 mois et <i>pro forma</i> sur 12 mois)

2.9 Communiqués de presse publiés par la Société depuis la publication du Rapport Financier Semestriel

L'ensemble des communiqués de presse reproduits ci-après sont disponibles sur le site internet de la Société à l'adresse : <http://www.hubwoo.com/fr/a-propos-de-nous/communiqués-de-presse/>

2.9.1 Communiqué de presse en date du 7 juillet 2017

« **Paris – 7 Juillet 2017** -. HUBWOO (Euronext : HBW.NX), leader dans la gestion globale du spend et des solutions collaboratives des processus business annonce que PROACTIS Holding Plc (« PROACTIS ») a, sous certaines conditions, convenu d'acquérir Perfect Commerce LLC (« Perfect Commerce »), société mère de l'actionnaire majoritaire détenant 79 % d'HUBWOO pour un montant total maximum de 132,5 millions de dollars (environ 116,3 millions d'euros).

PROACTIS, implantée au Royaume-Uni, est spécialiste des solutions de contrôle du spend, cotée sur l'AIM (London Stock Exchange). L'acquisition de Perfect Commerce par PROACTIS (l'« Acquisition ») est notamment subordonnée à l'approbation de l'assemblée des actionnaires de PROACTIS et sa réalisation est attendue pour le 4 août 2017.

PROACTIS deviendra, à la date de réalisation de l'Acquisition, le détenteur indirect de plus de 30% du capital et des droits de vote d'HUBWOO. Par conséquent, en application de la réglementation AMF, la réalisation de l'Acquisition emportera l'obligation pour PROACTIS de lancer une offre publique d'achat sur les actions HUBWOO. PROACTIS déposera auprès de l'AMF une demande de dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9, 8° de son règlement général, HUBWOO ne constituant pas un actif essentiel de Perfect Commerce LLC.

Des informations complémentaires relatives à l'Acquisition sont disponibles en anglais sur <http://www.proactis.com/investors>. »

2.9.2 Communiqué de presse en date du 19 octobre 2017

« Paris – 19 octobre 2017 - HUBWOO (Euronext : HBW.NX), leader dans la gestion globale du spend et des solutions collaboratives des processus business rappelle que par suite de l'acquisition par PROACTIS Holding Plc (« PROACTIS ») de Perfect Commerce LLC (« Perfect Commerce »), société mère de l'actionnaire majoritaire détenant environ 79 % d'HUBWOO, PROACTIS a franchi indirectement à la hausse le seuil de détention de 30% du capital et des droits de vote d'HUBWOO.

En application de la réglementation AMF, cela emporte l'obligation pour PROACTIS de lancer une offre publique d'achat sur les actions HUBWOO.

Le 7 juillet 2017, il avait été annoncé que PROACTIS déposerait auprès de l'AMF une demande de dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique sur le fondement de l'article 234-9, 8° de son règlement général. PROACTIS renonce au bénéfice de ladite dérogation à l'obligation de dépôt d'un projet d'offre publique.

En conséquence, en vertu de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF, PROACTIS s'est engagée à déposer auprès de l'AMF, dans les meilleurs délais, une offre publique d'achat portant sur la totalité des actions non-détenues, directement ou indirectement, par PROACTIS.

Le résultat de l'offre publique d'achat n'aura aucune incidence sur le contrôle de HUBWOO, déjà détenu indirectement par PROACTIS.

Les conditions financières, et notamment le prix de l'offre par action HUBWOO, n'ont pas encore été arrêtées.

PROACTIS envisage de mettre en œuvre un retrait obligatoire des actions de HUBWOO à l'issue de l'offre si son niveau de détention à l'issue de l'offre atteignait le seuil de 95 % du capital et des droits de vote.

Il est précisé que conformément à l'article 261-1 du règlement général de l'AMF, un expert indépendant sera nommé afin de travailler sur les conditions financières de l'offre et de se prononcer sur le caractère équitable du prix qui sera proposé dans le cadre de l'offre.

PROACTIS envisage un dépôt de l'offre publique d'achat auprès de l'AMF dans les prochaines semaines, après l'évaluation du caractère équitable du prix de l'offre par l'expert indépendant.

Une fois déposée, l'offre publique d'achat sera soumise à l'examen de l'AMF qui appréciera sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

HUBWOO annonce également que PROACTIS étudie la possibilité d'élaborer, à la suite de l'offre publique d'achat, un projet de fusion avec HUBWOO aux termes duquel les actionnaires HUBWOO recevraient en échange de leurs actions HUBWOO des actions PROACTIS sur la base d'une parité à déterminer. Pour purger éventuellement l'obligation d'offre publique de retrait visée à l'article 236-6 du règlement général de l'AMF, les conditions financières de la fusion devront être connues au moment de l'offre et compatibles avec celles de l'offre. Pour rappel, PROACTIS est cotée sur le marché AIM à Londres. »

2.9.3 Communiqué de presse en date du 17 janvier 2018

« Suresnes – 17 janvier 2018 – PROACTIS Holdings PLC (« PROACTIS ») (indirectement l'actionnaire de référence (78,95%) d'HUBWOO S.A. (« HUBWOO »)) et HUBWOO annoncent aujourd'hui le dépôt par la société PERFECT COMMERCE S.A. d'une offre publique d'achat sur les actions d'HUBWOO (Euronext : HBW.NX) non détenues indirectement par PROACTIS à 0,20 € par action, représentant une prime de 25% sur le cours de bourse du 18 octobre 2017, dernier cours de bourse avant le dépôt de l'offre. HUBWOO est une société de logiciel et services pour le "Procure-to-Pay" dont le siège est à Paris, France.

Cette offre fait suite à l'acquisition par PROACTIS du groupe PERFECT COMMERCE LLC (« PERFECT COMMERCE ») et est déposée en vertu de l'article 234-2 du règlement général de l'AMF.

Le Conseil d'administration de HUBWOO s'est réuni le 12 janvier 2018 et a unanimement émis, au vu notamment de l'attestation d'équité de l'expert indépendant établie par le cabinet FARTHOuat FINANCE sur le fondement de l'article 261-1-I-1°, un avis favorable à l'offre. Cette offre reste soumise à la validation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

PROACTIS, au travers du groupe PERFECT COMMERCE, s'inscrit dans une logique de poursuite des opérations de développement de HUBWOO, dans la continuité de ses activités existantes et de sa stratégie.

Il est rappelé que le résultat de l'offre publique d'achat n'aura aucune incidence sur le contrôle de HUBWOO, déjà détenu indirectement par PROACTIS.

PROACTIS est un groupe anglais coté sur le marché AIM, un marché géré par le London Stock Exchange et est un spécialiste des solutions de maîtrise des coûts.

La suspension de la cotation des actions HUBWOO est maintenue jusqu'à nouvel avis.

Dans le cadre du dépôt de cette offre publique, PROACTIS est accompagné par BANQUE DELUBAC & CIE en qualité de banque présentatrice de l'offre et EUROLAND CORPORATE, en qualité de conseil. »

2.9.4 Communiqué de presse en date du 19 février 2018

« Suresnes – 19 février 2018

Madame Nicole Tinkham LOWE, qui travaillait à la direction financière du groupe PERFECT COMMERCE aux Etats-Unis, a démissionné de son mandat d'administrateur de la société HUBWOO le 31 janvier 2018.

Cette démission est la conséquence du départ de Madame LOWE du groupe et n'est en aucun cas liée à l'offre publique d'achat déposée par PERFECT COMMERCE S.A. le 17 janvier 2018 sur les actions d'HUBWOO.

En conséquence de cette démission, le conseil d'administration d'HUBWOO est désormais composé comme suit :

- Monsieur George Hampton WALL JR (Président Directeur Général),*
- Monsieur Timothy SYKES (administrateur),*
- Monsieur Sean MCDONOUGH (administrateur), et*
- Madame Rachel ROLLINSON (administrateur).*

HUBWOO réfléchit à la désignation d'un administrateur indépendant (et non plus deux comme indiqué dans le dernier Rapport Financier Annuel). HUBWOO a fait le choix de déroger à la recommandation R3 du Code Middlenext compte tenu de la taille de la société et de la composition réduite de son conseil d'administration qui, selon lui, ne justifient pas la présence de deux administrateurs indépendants. »

3 PERSONNES RESPONSABLES

3.1 Nom et fonction de la personne responsable des informations relatives à la Société

Monsieur George Hampton WALL
Président Directeur Général d'Hubwoo

3.2 Attestation de la personne responsable des informations relatives à la Société

« J'atteste que le présent document qui a été déposé le 20 février 2018 auprès de l'Autorité des marchés financiers, et qui sera diffusé au plus tard la veille du jour d'ouverture de l'offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et par l'instruction n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par Perfect Commerce SA et visant les actions d'Hubwoo.

Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Fait à Suresnes, le 20 février 2018
Monsieur George H. WALL
Président directeur général d'Hubwoo